

**TD N°3 – CALCUL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (IRPP)**

TD inspiré du TD de Monsieur Freu

L'impôt sur le revenu est un impôt progressif ce qui signifie que plus les revenus sont élevés plus le taux d'imposition augmente. Imaginons que le taux d'imposition soit de 5% pour un revenu inférieur à 101€ et 10% pour un revenu égal ou supérieur à 101€. Madame Lachance a un revenu de 100€. Elle paiera donc 5 € d'impôt (100 x 5/100). Monsieur Laguigne a un revenu de 101 €, il paiera 10,1€ d'impôt (101 x 10/100), ce qui serait inéquitable puisqu'à 1€ près, l'impôt dû double ! Pour éviter cette inéquité, l'IRPP est imposé par tranche :

Revenu déclaré	100€	101€
<b>0 – 100 €</b> <b>taux d'imposition 5%</b>	<b>100 x 0,05 =&gt; 5 € d'impôt</b>	<b>100 x 0,05 =&gt; 5 € d'impôt</b>
<b>101 – 200 €</b> <b>taux d'imposition 10%</b>	-	<b>1 x 0,1 =&gt; 0,1 € d'impôt</b>
<b>Total de l'impôt</b>	<b>5 €</b>	<b>5,1 €</b>

Pour les familles, on réduit l'impôt en calculant un *quotient familial*. L'application du quotient familial permet de compter chaque adulte pour 1 part, les 2 premiers enfants pour 0,5 part chacun et le 3ème enfant pour 1 part. On suppose que la famille Dupond a trois enfants et les mêmes revenus que Monsieur Bertrand, célibataire.

La famille Dupond (3 enfants) et Monsieur Bertrand, célibataire, ont perçu exactement les mêmes revenus en 2003 soit : un salaire annuel net de 100 000 € et 10 000 € de revenus de leur épargne. Tous les salariés bénéficient d'une déduction fiscale pour frais professionnels de 10% puis une déduction de 20% des 90% restants.

	En €
<b>Revenu déclaré</b>	110 000
Déduction de 10%	
Revenu après déduction =	
Déduction de 20%	
<b>Revenu imposable =</b>	Q1 :

- Q1** – Calculez le revenu imposable dans le tableau ci-dessus.
- Q2** – Combien représente en % le revenu imposable par rapport au revenu déclaré ? .....
- Q3** – De combien de parts bénéficie la famille Dupond ? ..... M. Bertrand ? .....
- Q4** – Quel est le revenu imposable par part pour la famille Dupond ?.....

**Taux d'imposition en 2004 pour les revenus déclarés en 2003**

Tranches de l'impôt	Taux marginal d'imposition en %	Impôt famille Dupond	Impôt Monsieur Bertrand
0 – 4262 €	<b>0</b>	0	0
4 262 – 8 382 €	<b>6,83</b>	280 €	(8362-4262) x 0,0683 = 280 €
8 382 – 14 753 €	<b>19,14</b>	1 219 €	(14 753 – 8382) x 0,1914 = 1 219 €
14 753 – 23 888 €	<b>28,26</b>	<b>(19 800 – 14 753) x 0,2826 = 1 426 €</b>	(23 888 – 14 753) x 0,2826 = 2 582 €
23 888 – 38 868 €	<b>37,38</b>	-	(38 868 – 23 888) x 0,3738 = 5 600 €
38 868 – 47 932 €	<b>42,62</b>	-	(47 932 – 38 868) x 0,4262 = 3 863 €
47 932 € et +	<b>48,09</b>	-	Q8 :
<b>Total de l'impôt =</b>	-	Q5 <b>2 925 x 4 = 11 700 €</b>	Q9 :

- Q5** – Comment est obtenu le chiffre 2925 ?
- Q6** – Pourquoi l'impôt de la famille Dupond est de 11700 € et non pas 2925€ ?
- Q7** – Pour la famille Dupond, calculez ce que représente l'impôt en % par rapport au revenu déclaré .....
- Q8** – Calculez l'impôt de Monsieur Bertrand pour la dernière tranche de ses revenus.
- Q9** – Additionnez les impôts de chaque tranche pour obtenir l'impôt dû.
- Q10** – Calculez ce que représente l'impôt en % par rapport au revenu déclaré de Monsieur Bertrand :.....
- Q11** – Peut-on dire que l'on retire au célibataire 48,09% de son revenu ? Justifiez votre réponse.

\*\*\*

**Taux moyen de prélèvement sur les ménages (en % du revenu disponible avant impôts)**

	Les 5% des ménages les plus pauvres	Les 5% des ménages les plus riches
<b>Taux moyen d'imposition sur le revenu</b>	0%	14%
<b>Taux moyen d'imposition pour tous les impôts</b>	15%	22%

( Source : Ministère de l'Économie et des finances, 1998 )

- Q12** – A l'aide des données du tableau, expliquez comment l'IRPP contribue à réduire les inégalités des revenus primaires.
- Q13** – A qui profite une réduction du taux marginal d'imposition ?.....
- Q14** – Comparez le taux d'imposition de la TVA avec les taux moyen d'imposition de l'IRPP de l'exercice. Commentez.